

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2024**  
**Séance du 26 juin 2024**

N° 14

**Objet : Signature du Contrat  
Départemental de Solidarité  
Territoriale (CDST) 2024-2026**

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 3), COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n° 7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BOYER Christian a donné pouvoir à SUAUA Pierre

### Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis  
AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n° 25 à 27 – n° 30 à 34)  
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel  
DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude  
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric  
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

### Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, ESTIENNE Claude, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SEJOURNE Daniel, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

**Madame GRANET-BRUNELLO Patricia, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu la délibération n° V-SCC-1 du 22 juin 2023 du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence approuvant les principes de la contractualisation 2024-2026 avec les territoires et définissant les deux grands axes stratégiques ;

Vu la délibération n° V-SCC-2 du 20 octobre 2023 du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence approuvant les domaines d'intervention et les typologies d'opérations pouvant être retenues dans le cadre des CDST 2024-2026 ;

Vu la délibération n° V-SCC-1 du 22 mars 2024 du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence approuvant les huit contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026 ;

Vu la convention d'entente intercommunale entre Provence Alpes Agglomération et la Communauté de communes du Sisteronais Buech pour la gestion, l'aménagement et la valorisation de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence pour la période 2024-2027, approuvée par délibération n°35 du 13 décembre 2023.

Le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence s'est engagé depuis mars 2018 dans une politique de contractualisation avec les huit intercommunalités de notre département. Provence Alpes Agglomération a été signataire d'un premier contrat sur la période 2019-2020 puis d'un second pour la période 2021-2023.

Le contrat proposé portant sur la période 2024-2026 comporte 2 axes stratégiques :

- Amélioration de la qualité de vie et des services aux populations ;
- Préservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Ces axes principaux permettent de couvrir 7 thématiques :

1. Mobilité
2. Attractivité des centres-bourgs
3. Services aux populations
4. Environnement
5. Itinérance touristique et sports de nature
6. Tourisme
7. Culture

Conclus pour une durée de trois ans, le CDST comporte une clause de revoyure annuelle, qui fera l'objet d'un avenant afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations.

Le montant contractualisé de la dotation départementale pour le territoire de PAA est de 2 437 802 € (deux millions quatre cent trente-sept mille et huit cent deux Euros) pour la durée du contrat.

Provence Alpes Agglomération est également concernée par le CDST de la Communauté de communes du Sisteronais Buech en tant que porteur de projet du programme d'investissement 2024-2026 du Géoparc de Haute-Provence.

Dans le cadre de la préparation du nouveau CDST de PAA, un premier Comité de Pilotage a été réuni le 31 janvier 2024, afin de présenter les projets sélectionnés par le Département parmi ceux présentés par PAA et ses communes.

Le 22 mars 2024 l'Assemblée départementale a validé les contrats annexés à la présente délibération.

Il est proposé :

- De valider le contenu du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026 de Provence Alpes Agglomération ;
- De valider le contenu du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026 de la Communauté de communes du Sisteronais Buech pour les opérations portées par PAA ;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer ces deux contrats et tous les documents s'y rapportant.

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

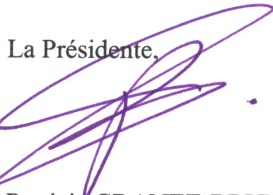
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,  


Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE :

08 JUIL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20240626-14\_26062024